



N° 80

Le 28 mars 1991

M. CLARK ANNONCE LE MAINTIEN DE RADIO-CANADA INTERNATIONAL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement avait approuvé des mécanismes de financement spéciaux nécessaires au maintien de Radio-Canada International (RCI). En décembre dernier, la société Radio-Canada avait fait savoir qu'elle comptait cesser de financer RCI le 31 mars 1991.

«Lorsque Radio-Canada a annoncé sa décision, je me suis engagé à examiner des moyens de maintenir cet important élément de la présence du Canada dans le monde, a déclaré M. Clark. Je suis très heureux que le Cabinet ait pu élaborer un mécanisme de financement qui permettra de maintenir ce service à un niveau viable.»

En vertu d'un plan quinquennal, le gouvernement fournira des fonds à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada pour le financement de RCI. Le montant versé, qui fera l'objet d'un crédit distinct du budget principal des dépenses du Ministère, s'élèvera à 13,5 millions de dollars en 1991-1992. Il augmentera ensuite graduellement pour passer à 18,5 millions en 1995-1996. Ces crédits annuels distincts comprendront les sommes nécessaires à la réparation des transmetteurs de RCI, qui se sont gravement détériorés au fil des ans.

En vertu d'une entente de contribution avec le gouvernement, Radio-Canada continuera d'assurer la gestion complète ainsi que l'indépendance du service de radiodiffusion international du Canada.

RCI diffusera des émissions en chinois, en arabe, en espagnol, en russe, en ukrainien, en français et en anglais. Ses fréquences et ses heures d'antenne demeureront les mêmes.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou à :

M. Iqbal Rahemtulla
Directeur adjoint des relations publiques
Société Radio-Canada
(613) 738-6776